



Le 2 décembre 2020

Décrypt-inFO

Comité technique ministériel du 19 novembre et du 1^{er} décembre 2020

Séance spéciale « fête des DREAL »

Retrouvez notre déclaration en ouverture de la séance [ICI](#)

Un CTM reconvoqué le 19 novembre suite à la séance du 5 novembre 2020 qui n'avait pu se tenir, en pleine crise sanitaire, pour traiter en particulier de l'avenir des DREAL. Comme quoi, la conduite des réformes doit se poursuivre « quoi qu'il en coûte ».

Les conditions matérielles exécrables (visio conférence instable proposée reconvertisse en audio-conférence) ont amené à interrompre les débats pour en reporter l'issue au 1^{er} décembre 2020 .

Ce CTM a néanmoins amené l'administration à devoir mettre sur la table l'ensemble des menaces qui pèsent sur les DREAL, et a permis l'adoption à notre initiative (partagée avec CGT et FSU) d'une [motion](#) à l'unanimité pour interpeller les ministres.

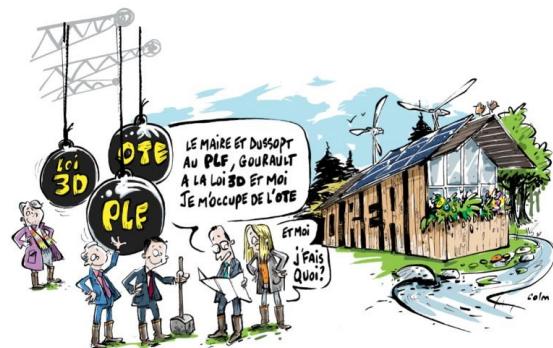
En savoir plus : retrouvez les communiqués communs CGT-FO-FSU du 19 novembre [ICI](#) et du 1^{er} décembre [ICI](#).

Projets de démantèlement des DREAL:

Toutes les dimensions du chantier sont désormais sortis de l'ombre...et c'est bien le « modèle DREAL » qui est menacé !

L'intervention de nos experts sur chaque point (enfin quand on leur a laissé la parole!) a permis de contrer un discours lénifiant de l'administration « tout va bien » et « de toute façon, on n'y peut rien ». Non tout ne va pas bien, nombre d' agents sont en souffrance, et perdre les DREAL ce sera perdre toute chaîne ministérielle.

FO a dans ce cadre relayé les remontées et expressions dans de nombreuses DREAL, ainsi que dans certains réseaux métiers (Laboratoires d'hydrobiologie par exemple). Casser les DREAL s'abriter ensuite derrière une revue des missions soit disant pour



inventer l'avenir du ministère à 5 ans, c'est un aveu de faiblesse ou une mesure de diversion grossière !

La liquidation des DREAL c'est leur projet, ce n'est pas notre fatalité !

Et en plus, l'administration assume que le bénéfice des mesures d'accompagnement soient laissées à l'arbitraire des chefs d' service !

Agents techniques de l'Environnement :

Le transfert de leur gestion à l'OFB est reportée d'un an...un délai à valoriser pour revenir sur le principe même de ce transfert !

En savoir plus sur les débats...

Pour en savoir plus sur les débats...

Réponses générales apportées en ouverture de séance

Comme suite à la proposition opérée par FO dans sa [déclaration préalable](#), soutenue par CGT et FSU, la motion suivante est soumise aux votes et adoptée à l'unanimité.

Motion adoptée par le CTM du MTE/MCTRCT/Mer le 19 novembre 2020 sur l'avenir des DREAL

Rarement un de nos services n'aura subi autant d'attaques :

- plan social brutal sur les effectifs du programme 135 (aménagement/logement)
- vente à la découpe annoncée de missions environnement/transports/logement dans le cadre de la future loi 3D
- transferts annoncés de missions vers le niveau départemental
- velléités de transfert de certains secrétariats généraux en préfecture d'ici 2022 ou au-delà
- mise sous tutelle progressive des unités départementales auprès des préfets de départements
- menace de transfert ou de disparition des laboratoires d'hydrobiologie
- restructuration des Services de Prévision des Crues
- transfert étudié à terme des CPCM aux Finances

**La question qui mérite aujourd'hui une réponse :
un décret est-il prévu pour supprimer les R, E, A et L de nos
DREAL ?**

Le modèle existe, il a été appliqué en Guyane !

Dans ce contexte, les représentants au CTM du MTE/MCTRCT/Mer Condamnent

- les réformes des DREAL, outils de mise en œuvre de plans massifs de suppressions de postes, fondement non avoué d'action publique 2022, et matrices de coups portés aux missions, aux agents et donc au service public,
- le projet de loi 3D, parachevant le désengagement de l'État des politiques de l'environnement, de l'aménagement du logement, et du transport qui organise l'abandon de ses moyens humains, techniques et financiers,
- la réorganisation territoriale des services publics qui sous le fallacieux prétexte de renforcement de l'échelon départemental procède au démantèlement de l'échelon régional. Et personne ne peut croire que saborder les DREAL permettrait de renforcer les DDT(M) ! Cela conduira simplement à les isoler encore un peu plus et constituer un vivier d'emplois à supprimer/transférer au bénéfice d'autres ministères ou des collectivités.

Affirment

- que, considérant les défis majeurs, vitaux et de court terme, de notre société, la vision globale et de long terme de l'État est indispensable et que sa présence aux différents échelons territoriaux est un gage d'efficacité des politiques publiques auprès des citoyens ; tout cela les agents le savent dans leur travail quotidien !

En réponse aux différentes déclarations préalables, la Secrétaire générale apporte les précisions ou réponses suivantes :

Sur la gestion de la crise sanitaire: la SG rappelle les instructions ministérielles. 80 % des DUERP seraient à jour. Un point sera fait au prochain CHSCT-M.

Sur les réformes: la SG affiche la volonté de redonner un cap national pour le pôle ministériel dont l'outil sera la « revue des missions », remède affiché à tous les maux...surtout pour se préparer à s'adapter à la poursuite des baisses d'effectifs ?

Sur la création des SGC: la SG confirme que 30 % des agents du MTE ont refusé d'intégrer les SGC...et sous-entend qu'ils seront encouragés à changer d'avis au 1^{er} trimestre 2021 sous la menace « sinon on va t'obliger à bouger ! ». FO s'oppose à toute pression hiérarchique qui s'apparenterait à du harcèlement.

Sur la rencontre demandée par les OS avec la ministre de la Mer (ce qui serait une première depuis sa prise de fonctions) : la SG s'engage à relancer le cabinet...

Sur le suicide d'un collègue à l'OFB : l'administration ne prend pas (encore?) la mesure de ce drame. FO demande que le ministère ne se décharge pas de ses responsabilités sur l'OFB. Sans préjuger des causes qui ont amené à ce geste tragique, la question de la mise en concurrence des agents pour accéder au plan de requalification interroge naturellement. La SG en convient et indique que l'analyse est en cours.

Sur l'avenir des DIR : la SG indique à nouveau que la transmission du rapport Finances/CGEDD est à l'étude...nous sera-t-il diffusé après décision ?

Point n°1 :

Projet de décret relatif à la compétence de l'inspection du travail dans les établissements et ouvrages des aménagements hydroélectriques concédés ainsi que dans les mines et carrières pris en application de l'article L.8112-1 du code du travail (pour avis)

Intervenants : Laurent JANVIER – FEETS-FO - Alain THIVONE - UNSP-FO

Les positions de FO :

Avant d'entrer dans le cœur du sujet et d'évoquer le bien-fondé ou non de cette mesure particulière présentée à l'ordre du jour, nous ne pouvons passer sous silence que ce transfert alimente la somme des petits ruisseaux et grandes rivières alimentant le fleuve de transferts d'effectifs de notre ministère au bénéfice de beaucoup d'autres. Les 8 ETP ainsi transférés vers le ministère du travail s'ajoutent à ceux transférés au ministère de l'Intérieur pour régler la douloureuse SGC, à ceux transférés l'année dernière à l'enseignement supérieur au travers de l'absorption de l'IFSTTAR, à ceux, massifs, projetés d'être transférés à la DGFIP dans le cadre de la fiscalité de l'urbanisme.

Juste une donnée qui parle : en 2021, le MTE transférera 323 ETP contre 4 ETP « entrant ». Notre ministère a perdu le « S » de solidaire, il pourrait se prévaloir du « G » de généreux.

Nous pointerons aussi que cela ne fait qu'ajouter une ligne dans la liste des motifs de restructuration/démantèlement des D(R)EAL.

Pour ce qui est du contenu même de cette mesure, le transfert des missions « inspection du travail » (IT) dans les thématiques citées vers l'inspection du travail des DIRECCTE peut apporter une meilleure lisibilité. L'inspection du travail apparaît effectivement la mieux dotée pour répondre aux différents enjeux du code du travail. De plus, la complexité grandissante du travail d'instruction, accentuée par la multiplication des recours dans le domaine des carrières, rend effectivement difficile le maintien en compétence des inspecteurs de l'environnement sur le volet IT.

Néanmoins, ces missions particulières participaient à la richesse des métiers exercés par les inspecteurs de l'environnement. Le démantèlement des missions de l'inspection ne doit pas constituer l'unique réponse au manque de moyens alloués à cette fonction stratégique. Aussi, le maintien des missions IT dans les carrières et mines souterraines interroge d'une part sur sa pertinence (pourquoi maintenir uniquement ces activités) et d'autre part sur les futures conditions de travail des agents concernés par ces modifications. Nous porterons ainsi une vigilance particulière sur les réorganisations régionales qui découleront de ce décret, et leurs effets sur les agents concernés.

A retenir des débats et des votes :

La DGPR partage certains constats de FO, notamment l'enjeu de maintenir les compétences, l'intérêt des missions et la richesse des parcours.

Votes sur le projet de décret relatif à la compétence de l'inspection du travail dans les établissements et ouvrages des aménagements hydroélectriques concédés ainsi que dans les mines et carrières pris en application de l'article L.8112-1 du code du travail:

POUR :

Abstention : FO - UNSA

CONTRE : CGT - CFDT - FSU

Le projet reçoit un avis défavorable.

Point n°2 :

Réformes en cours dans les DREAL

Intervenant : Laurent JANVIER – FEETS-FO

Les positions de FO :

Cf déclaration préalable FO [ICI](#).

En amont de cette réunion, FO a demandé que soient abordés des sujets mis volontairement sous le tapis et conditionnant l'avenir des DREAL. Ce que l'administration a été contrainte de réaliser. Tout cela démontre que c'est bien le modèle des DREAL qui est menacé !

Sur l'ensemble de ces sujets, les experts désignés par FO ont apporté la contradiction à une administration chargée de jouer la partition de l'orchestre du Titanic...en tout cas ceux à qui la SG a laissé la parole !

- sur la réorganisation des services en charge de l'urbanisme, de l'aménagement et du logement

Intervenante : Stephanie FERRARI-PAILLET - SNP2E-FO

Nous nous appuierons sur ce point sur les expressions et interpellations qui ont déjà été formulées auprès de la Secrétaire générale ou des ministres par les agents des DREAL et leurs représentants.

Les missions exercées par la DREAL en matière de logement, de qualité de la construction et d'aménagement durable touchent le quotidien de nos concitoyens, notamment les plus fragilisés, et participent aux enjeux majeurs que sont la transition écologique et la cohésion des territoires. Supprimer les postes dédiés dans une logique purement budgétaire reviendrait à ignorer la légitimité initiale de l'action de la DREAL concernant le pilotage et le portage de ces politiques publiques.

C'est purement et simplement amputer la DREAL de ce qui fait l'ADN de son « A » et de son « L ». C'est décider d'un fort désengagement de l'État sur le plan des moyens humains, techniques et financiers pour le portage efficient des politiques publiques essentielles dans l'objectif d'un développement durable et équitable de notre pays et de ses territoires.

De nombreuses missions réalisées par la DREAL relèvent de missions mutualisées, souvent à la demande des administrations centrales. Supprimer tout ou partie de ces missions ne permettra pas de renforcer l'échelon départemental, mais risquerait, au contraire, de causer une profonde désorganisation des services de l'État tant à l'échelle régionale que départementale, mais aussi avec le niveau national.

La forte baisse annoncée au niveau régional sur le BOP UTAH est d'autant plus incompréhensible que nous avons acquis une expertise technique, reconnue et sollicitée par les partenaires locaux et nationaux ainsi que par le Préfet de région. Cette expertise permet une économie d'échelle qui sera perdue si les missions sont dispersées au niveau départemental.

Inévitablement, la diminution des effectifs va toucher le service connaissance, déjà impacté fortement ces dernières années. Alors même que le dialogue de gestion a toujours insisté sur l'importance stratégique de ces missions dans le cadre de la transformation numérique.

La ministre nous vend une « revue des missions » pour traiter tous les maux. Nous n'y croyons déjà pas vraiment, et commencer par supprimer les compétences « A » et « L » des DREAL avant tout semblant de début d'une queue de réflexion enlève tout crédit à sa parole.

Quel avenir envisagez-vous pour le portage des politiques ministérielles, en matière d'aménagement durable, de connaissance, de qualité de la construction et d'habitat, au niveau régional et départemental ?

L'instruction du 14 janvier 2020 a aussi des répercussions sociales, de par une violence inouïe. Cette gestion purement comptable des ETP ne prend pas en compte les hommes et les femmes qui sont derrière et le travail qu'ils réalisent. Ni leur engagement pour le service public et pour le bien de tous. Elle ne prend pas en considération leur situation personnelle, leur souhait de carrière et tout simplement leur ressenti face à ces changements radicaux et contradictoires aux objectifs visés, à savoir la réussite des politiques publiques au service des citoyens et des territoires.

Les agents concernés, qui sont fortement impliqués dans leur travail, se retrouvent démunis devant un tel manque de concertation et de considération. Les répercussions en termes de risques psycho-sociaux de toutes ces décisions sont énormes.

En conséquence, FO demande que le CHSCT-M soit saisi sur l'impact de ce projet de réorganisation, ainsi que tous les autres volets qui suivent, intégrant l'ensemble de ses composantes, sur la santé des agents du pôle ministériel ainsi que sur l'impact sur les conditions de travail, conformément à l'article 48 du décret 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

Nous demandons de défendre le maintien d'un niveau de service en DREAL nécessaire à la mise en oeuvre des politiques publiques du ministère qui font encore malheureusement quotidiennement l'actualité.

A retenir : l'administration n'a rien à répondre, et n'a aucune idée de la situation des agents concernés alors que le plan social est cours.

- sur la réorganisation des services en charge de la prévision des crues

Intervenants : Laurent BEAUFILS – DREAL Nouvelle Aquitaine

Consolidation des SPC : trop gros pour échouer ?

Certains mots utilisés par l'administration pour justifier cette réorganisation sont empruntés directement du secteur bancaire et financier (consolidation, contractualisation), d'autres renvoient à la rengaine que l'on nous sert systématiquement à chaque réforme, comme la « robustesse » qui n'empêche pas les services restructurés de devoir ensuite se restructurer ou disparaître .

Heureusement pour les acteurs de la gestion de crise et les citoyens concernés directement par les phénomènes d'inondation, l'anticipation des catastrophes dans ce domaine est, encore, confié aux agents du réseau vigicrues plutôt qu'aux salles et aux lois du marché.

Le rapport souligne la capacité du réseau des SPC et du SCHAPI à faire face à l'ensemble de leurs missions, tant en période de crise que vis à vis des améliorations notables qui ont été collectivement déployées depuis la création de ce bel outil.

Une fois n'est pas coutume, il n'est même pas question de baisses d'effectifs. Chose tellement rare que l'on en vient alors à espérer à, une fois n'est pas coutume non plus, avoir un projet qui fasse sens sur des bases techniques, organisationnelles, pour aller vers du mieux.

De loin, vu de l'arche de la Défense ou de la tour Sequoia, la réorganisation présentée peut paraître mineure et répondre à cette définition.

Une quinzaine d'agents impactés, des périmètres revus à la marge (en dehors de la fusion de deux SPC quand même), et une réorganisation placée sous le signe de l'anticipation des effets du changement climatique.

Cependant cela ne tient pas. Il n'y a aucun début d'éléments qui indiqueraient que les sites qui sont ou seraient destinés à disparaître présentent le moindre signe de faiblesse, ou que l'organisation retenue permettra réellement de préparer l'avenir. Il est difficile dans une telle instance d'entrer dans les détails fins qui eux sont portés par nos représentants dans les comités techniques des services, aussi portons notre regard sur des questions de signaux envoyés par le niveau politique de ce ministère, qui est après tout l'objet du CTM.

Encore une fois, le signal envoyé dépasse largement cette réorganisation quant à la capacité de ce ministère à donner des perspectives d'avenir à ses agents. Pour les agents concernés, qui doivent choisir entre suivre leur mission, en fait leur métier, après s'y être investi fortement et avec succès, ou se repositionner sur tout autre chose et faire une croix dessus. ALORS QU'IL N'Y A MÊME AUCUNE CONTRAINTE BUDGETAIRE....en tout cas c'est ce que l'on veut nous faire croire.

Pour les agents des DREAL, qui voient que même là le signal donné est qu'il y a des sites périphériques et les quelques uns auxquels un avenir est encore réservé. ALORS QUE LE SENTIMENT DE RELEGATION DES SITES NON SIEGE DES DREAL NE SE DEMENT PAS.

Pour tous les agents travaillant à proximité des sites qui sont menacés de fermeture, une opportunité de moins de pouvoir diversifier son parcours sans partir à plus de 100km, vers une métropole et un siège de DREAL. ALORS QUE LES SERVICES DES DEPARTEMENTS SUBISSENT ENCORE D'ENORMES CONTRAINTES, et n'ont plus beaucoup de postes techniques à proposer. Que proposez-vous aux agents basés à Compiègne ?

Le signal faible vu de Paris pour « quelques » agents commence à être assourdissant.

Politiquement, alors que les DREAL sont menacées de partout et subissent des chocs violents en ce début d'année, il s'agit d'une faute, tout simplement. Pour une fois rien n'est imposé de l'extérieur, la logique est elle que certains ne devraient tout de même pas se sentir dans une activité pérenne ?

A moins que ? A moins que le sujet du SPC Méditerranée Est n'explique tout, mis sous l'autorité fonctionnelle d'une DREAL ?

Un projet de maintien (au mieux) des effectifs de la prévision des crues, mais sur le périmètre englobant le seul SPC sous bannière et doté de moyens de Météo France, qui lui connaît ce qui ne peut qu'être qualifié de purge ?

C'est à ce jour la seule explication que nous avons pu trouver à cette décision de lancer une réorganisation de plus, dans une période qui en est tellement garnie que l'indigestion est déjà derrière, c'est une véritable intoxication.

Par ailleurs, le sujet des SPC va particulièrement toucher des OPA sans prise en compte des problèmes spécifiques de leur gestion, car leurs textes statutaires de gestion ne leur permettent pas les mêmes possibilités de reclassement que ceux des fonctionnaires.

A retenir : la SG a refusé d'entendre ce témoignage « par manque de temps », alors que les OS proposaient de prolonger les débats sur l'après-midi.

- sur la réorganisation des services en charge des risques technologiques

Intervenants : André CLETY – UNSP-FO

Ce projet s'effectue dans la continuité des orientations stratégiques de l'inspection. Ces dernières ont comme principale objectif une augmentation de 50% du nombre de contrôles des ICPE. Néanmoins, les effets induits sur les métiers et leur attractivité ne semblent pas être pris en compte dans certaines des mesures proposées pour atteindre cet objectif. Le manque de robustesse de certaines UD, en raison, notamment de nombreux sous-effectifs, ne pourra être résolu uniquement par une réorganisation. Aucune analyse des effets des mesures administratives mises en œuvre depuis une dizaine d'années n'est présentée pour justifier de la situation actuelle. Pourtant ces dernières ont eu des impacts réels dans le quotidien des inspecteurs (complexité de la procédure d'autorisation environnementale, instabilité réglementaires, baisse des effectifs,...)

Concernant les principales mesures envisagées :

- La spécialisation des UD par thématique métiers permettrait effectivement, aux inspecteurs d'assurer plus efficacement les instructions ou le contrôle des ICPE et est accueilli avec bienveillance. Toutefois, FO met en garde contre une surspécialisation qui aurait des effets induits plus importants que les effets escomptés, avec la perte de diversité de nos missions qui réduirait l'attractivité des métiers.

- Malgré ces ajustements organisationnels, l'atteinte des 50% de contrôle supplémentaire semble peu probable sans une dégradation de la qualité de suivi et d'accompagnement des industriels. Les inspecteurs restent attachés à la qualité de leur mission.

- Les inspecteurs rappellent qu'exercer un contrôle diversifié des activités industrielles est d'un grand intérêt pour l'attractivité de leur métier. Par ailleurs cette diversité est garante d'une proportionnalité et d'une équité du contrôle sur le territoire et entre les filières. Des ajustements sont bien évidemment possibles mais ce critère ne peut être absent des paramètres de cette restructuration.

FO rappelle enfin son attachement au maintien d'unités départementales placées sous l'autorité et au sein des DREAL, et s'oppose à tout transfert au niveau de l'administration départementale de l'État dont les rapprochements immobiliers préconisés font office de prémisses.

A retenir : la SG a refusé d'entendre ce témoignage « par manque de temps », alors que les OS proposaient de prolonger les débats sur l'après-midi.

Points complémentaires abordés à la demande de FO :

Intervenant : François DENEUX - SNP2E

- sur les réorganisations envisagées pour les services en charge des fonctions supports

Ce qui se dit dans les couloirs : « lors du club financier régional, en présence des différents représentants budgétaires et comptables des ministères, a été annoncé que l'absorption des plates-formes comptables, et en particulier les CPCM, par les DRFIP se poursuivrait en 2022, prenant la suite de la fusion des SFACT avec le bloc 3. »

Alors que dira le CTM de ce jour ?

A retenir : la SG a refusé d'entendre ce témoignage « par manque de temps », alors que les OS proposaient de prolonger les débats sur l'après-midi.

- la liste des déclinaisons envisagées dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat, en particulier en matière de transfert potentiels de certaines missions des DREAL au niveau départemental ou interdépartemental (en unité départementale ou DDT), de transferts potentiels de fonctions supports en SGC, de reconfiguration de nos services régionaux en Corse et Ile de France.

Le discours pro-départemental du moment ne trompe personne sur le sort réservé aux DDT. Il est juste là pour pour occulter l'origine du mal : les baisses d'effectifs u gré des différents PLF et la prise en main préfectorale de l'État territorial. Le reste n'est que matière pour tenter d'opposer des agents entre eux, alors qu'ils sont dans la même galère.

Alors quel sera le prochain « bleu de Matignon » qui va dépecer un peu plus notre chaîne ministérielle ? Quels sont les arbitrages sur la table ? Quand le CTM entendra-t-il parler de la restructuration de l'État en Ile de France et en Corse ?

A retenir : la SG a refusé d'entendre ce témoignage « par manque de temps », alors que les OS proposaient de prolonger les débats sur l'après-midi.

- sur l'avenir des laboratoires d'hydrobiologie

Intervenant : Muriel DE BASQUIAT - SNITPECT-FO

Depuis avril 2018, les agents en laboratoire DREAL attendent que le ministère se positionne sur le transfert des laboratoires à l'OFB. Plus de deux ans d'attente pour en arriver à ce constat affigeant : rien d'écrit, que des rumeurs ! Ce qui se dit dans les couloirs : « la décision de transfert à l'OFB est prise, reste à la mettre en musique d'ici le 1^{er} janvier 2022 ».

Ce qui se dit quand FO pose la question au cabinet de madame Pompili : « Mais non, aucune décision n'est prise ».

Alors que dira le CTM de ce jour aux agents concernés, dont une pétition a été remise en séance du 19/11 ? Je vous fais remarquer que plus de la moitié des agents en laboratoire ont signé cette pétition en moins de 72 heures preuve s'il en est qu'ils sont soucieux de leur avenir !

Il est plus que temps que nous ayons des réponses à nos questions qui sont plus que légitimes :

- Pourquoi le transfert des laboratoires semble aujourd’hui acté alors que le groupe de réflexion validé par le CNP à la demande la DEB a conclu que ce transfert ne devait pas se faire ? Conclusion reprise par les 2/3 des DREAL lors de leur consultation par la DEB ?
- Pourquoi à ce jour aucun écrit n'est fourni alors que certains DREAL et directeurs régionaux de l'OFB sont déjà en ordre de bataille et prennent des décisions sur le transfert des locaux, des agents et des missions ?
- Pourquoi certaines DREAL ont déjà averti certains de leurs agents qu'ils ne feraient pas partie des meubles ? Information donnée lors de leur entretien professionnel début 2020 les engageant à trouver un autre poste.
- Les agents seront-ils que les petites mains de l'OFB comme l'affirme les bruits de couloir ? En effet, les missions actuelles des laboratoires ne sont pas que de l'acquisition de données, elles correspondent également à leur valorisation par l'intervention des agents dans de nombreux groupes de travail, de groupes de réflexion et de commissions où est déjà présent l'OFB ? L'OFB a bien signalé qu'il y avait un problème d'effectif : que cela signifie t-il ? Derniers arrivés, derniers servis ?
- Que dire aux agents qui ont été informés par leur direction, que le transfert des laboratoires à l'OFB se ferait à ETP constant (ETP différent aux nombres des agents en laboratoire) aussi il était impossible d'assurer, à moyen terme, le maintien des 19 sites sur les 13 régions.
- Que sera t-il proposé aux agents des laboratoires qui ont développé une compétence hautement technique ? En effet, plus de 10 % de ces agents sont reconnus aux comités des domaines. De nombreux d'entre eux sont en laboratoire depuis de nombreuses années aux dépens de leur évolution de carrière. Seront-ils laissés pour compte comme les laborantins lors de la fermeture des laboratoires de chimie, alors que le ministère a été le premier à profiter de cette compétence très spécifique reconnue et appréciée par les autres services et administrations ?
- Pourquoi cet acharnement sur ce transfert ? Alors que la ministre n'a toujours pas signé la lettre de mission, la DEB et l'OFB ont déjà travaillé sur les modalités de ce transfert et un GT a été mis en place, la première réunion aura lieu le 3 /12 prochain, afin de définir son organisation. L'objectif de ces deux chantiers étant d'être prêts pour mettre en œuvre ce transfert dès que la ministre aura signé. Et si, elle ne l'a pas fait, il est prévu de lui présenter les différentes conclusions afin de lui montrer l'intérêt et l'opportunité d'un tel transfert.

FO exige la sortie de l'omerta, et la mise en place d'une concertation sur l'ensemble des scenarii intégrant l'ensemble de leurs dimensions et leurs impacts, avant toute décision.

A retenir : la SG a refusé d'entendre ce témoignage « par manque de temps », alors que les OS proposaient de prolonger les débats sur l'après-midi.

Sur l'insistance de FO, la SG est amenée à admettre qu'aucun membre de l'administration ne peut se prévaloir d'une décision ministérielle à ce sujet, concédant du bout des lèvres que les OS auraient leur mot à dire (avant ou après décision?)

- sur l'avenir des services de maîtrise d'ouvrage routière

Intervenant : François DENEUX - SNP2E

L'avenir des DIR est en suspend, le sort des services de maîtrise d'ouvrage des DREAL y est directement lié ! D'autant que la loi 3D risque de les intégrer au panier de la mariée décentralisatrice, comme opéré en Alsace.

Nous livrons ici le témoignage de nos camarades de la DREAL Grand Est suite au CT de cette semaine, avec des réponses inaudibles aux mentions du [courrier de la Ministre Gourault](#) du 15 octobre à FO:

« Mes services sont mobilisés afin que le transfert des agents puisse être préparé et réalisé avec les collectivités locales dans les meilleures conditions » : les meilleures conditions ? quelles conditions ? aucune, à 45 jours du transfert tout est fait dans la précipitation, l'on ne sait même pas dans quel bureau on sera installé, ni les conditions salariales en cas d'option (1 agent sur 6 a reçu sa simulation de paye, ...), il reste "quelques détails à régler" aux dires de l'administration : gestion des heures, congés, restauration, ... : bref notre vie quotidienne !

« Les collectivités se sont par ailleurs engagées à adresser par écrit aux agents de l'Etat leurs engagements dans le cadre de ce transfert » : idem, à J-45, quels engagements ?! Rien du tout !

« Je serai particulièrement vigilante aux actions d'accompagnement des agents à mettre en œuvre et aux conditions dans lesquelles ces derniers pourront rejoindre les services de la Collectivité européenne d'Alsace » : Mme Grange de la DRH était présent et elle a pris plein les oreilles comme la Direction. Quelles mesures d'accompagnement ? Nous ne sommes même pas éligibles à la prime de restructuration, car faut-il le rappeler pour l'une des premières fois notre champ d'action va diminuer, donc forcément le changement de résidence administrative est presque impossible. Aucune compensation (voire plus bas) de ce que l'on vit actuellement, et ça c'est tout simplement honteux. Aucun respect et prise en compte de tout le travail réalisé.

Aujourd'hui tout est fait dans la précipitation et dans un contexte très difficile. Si le "télétravail de 5 jours est la norme" nous sommes présents toute la semaine sur le site pour finaliser au mieux la fin de gestion et préparer ce transfert. Il y a 6 mois, d'autres ont eu des primes Covid pour surcharge de travail. Nous sommes dans le même cas de surcharge de travail, accompagné d'une pression et d'un stress permanent. A titre d'illustration, nous sommes à plus de 800 lignes comptables et l'on terminera dans les 1000 (contre 800 pour une année normale, soit +20% !) avec une seule comptable qui réalise un travail exemplaire. On a dépensé plus de 24M€ et on vient encore d'engager 14M€ du plan de relance Covid, alors que nos trois chantiers principaux (3 x 60M€) sont en travaux et tournent à plein régime. On est éprouvé. »

Alors que dira le CTM de ce jour aux agents concernés ?

A retenir : la SG a refusé d'entendre ce témoignage « par manque de temps », alors que les OS proposaient de prolonger les débats sur l'après-midi.

- sur les impacts potentiels du projet de loi 3D sur les missions des DREAL

Intervenant : François DENEUX - SNP2E

La ministre Gourault le claironne haut et fort : le cœur de sa loi 3 (voir 4) D portera sur les politiques de l'Environnement, de l'Aménagement, du Logement et des Transports. Juste l'ADN des DREAL, y compris sur Natura 2000 par exemple !

FO est résolument contre cette vision en 3D qui amènerait à une réalité diminuée pour les DREAL. FO oppose sa vision Déterminée à Défendre le service public de Demain !

Alors que dira le CTM de ce jour aux agents concernés ?

A retenir : la SG a refusé d'entendre ce témoignage « par manque de temps », alors que les OS proposaient de prolonger les débats sur l'après-midi.

Tout cela illustre la qualité actuelle du « dialogue » social ministériel ! FO n'attendra pas une nouvelle convocation renvoyée au calendes grecques pour porter le témoignage des agents des DREAL !!

Point n°3 :

Projet d'arrêté désignant les opérations de restructuration au sein des DREAL et des directions régionales et interdépartementales d'Ile de France des ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires et des relations avec les collectivités territoriales ouvrant droit aux dispositifs indemnitaire d'accompagnement des agents et aux dispositifs de ressources humaines (pour avis)

Intervenante : Stéphanie FERRARI-PAILLET - SNP2E-FO

Les positions de FO :

Vue l'ampleur des sujets soulevés officiellement...ou pas sur l'avenir des DREAL, FO s'interroge sur la liste mise en annexe du projet d'arrêté (cartographie de certains services dans chaque DREAL). Dans la mesure où cette annexe ne constitue en aucun cas une protection contre la conduite ultérieure de réorganisations dans des services non listés, FO propose que l'arrêté couvre l'ensemble du périmètre des DREAL. Pour illustrer le caractère très ouvert mais incohérent de ce projet d'arrêté (en particulier le terme « notamment » figurant dans l'article 1), vous voudrez bien nous expliquer pourquoi le Service Ressources naturelles de la DREAL Normandie est listé en annexe pour motif affiché de tenir compte du transfert des laboratoires d'hydrobiologie vers l'OFB.

Par ailleurs, nous ne pouvons accepter que l'identification des postes dits « supprimés » soient laissés à la main de chaque directeur. D'autant que ce genre de réformes est conduit de manière beaucoup plus sournoise, en indiquant à 10 agents que 5 postes seront supprimés, en les invitant à saisir la première occasion pour partir...de manière volontaire et sans bénéficier des mesures d'accompagnement.

Donc soit l'administration est en capacité de nous fournir la liste des postes supprimés dans chaque DREAL, soit l'ensemble des missions visées doit rendre les agents éligibles au bénéfice des mesures de l'arrêté.

Enfin, promesse a été faite dans certaines DREAL que la réorganisation serait conduite sur 3 ans à compter de la signature de l'arrêté de restructuration, et que les garanties offertes dans ce cadre couvriraient cette période. FO demande en conséquence que l'arrêté de restructuration porte son délai de validité au 31 décembre 2023.

Enfin, FO souligne que, contrairement à ce que pourrait laisser croire le rapport de présentation de l'arrêté sur le volet SPC notamment, les agents dont les fonctions sont impactées par la réorganisation sont aussi éligibles aux mesures d'accompagnement, même si leur poste n'est pas déplacé (cas par exemple pour le passage du SPC Oise Aisne de Grand Est à Haut de France qui modifie substantiellement le poste du chef de pôle Seine-Oise puisque diminue le pôle de presque 1/3 de ses effectifs).

A retenir des débats et des votes :

FO dénonce l'insuffisance des mesures financières d'accompagnement mises en place et n'est pas dupe quant à l'utilisation de certaines mesures pour faire pression sur les agents pour leur faire quitter la Fonction Publique. FO avait prévu de s'abstenir, tout en restant vigilante à ce que l'administration ne cherche pas à en supprimer le bénéfice légitime pour les agents concernés.

Sauf que l'administration a refusé de manière dogmatique la prise en compte des 3 amendements proposés par FO, pourtant soutenus par l'ensemble des organisations syndicales du CTM (délai de validité porté au 31 décembre 2023, suppression de la désignation par les seuls chefs de services des postes dis « supprimés », ouverture des mesures d'accompagnement à l'ensemble des agents). Sous la pression, la SG s'engage néanmoins à ré-étudier un nouveau projet d'arrêté avec effet à fin 2023 dès lors que vérification aura été faite qu'aucun agent ayant anticipé sa mobilité en 2020 ne soit perdant.

Face à cette attitude, FO a décidé de voter contre le projet d'arrêté, qui ouvre en l'état actuel la porte grande à l'arbitraire des décisions locales.

Votes sur le projet d'arrêté désignant les opérations de restructuration au sein des DREAL et DR d'Ile de France :

POUR :

Abstention : UNSA - FSU

CONTRE : CGT - FO - CFDT

Point n°4 :

Projet de décret modifiant le décret n°2020-620 du 22 mai 2020 relatif aux agents techniques et aux techniciens de l'environnement (pour avis)

Intervenant: Benoit PRADAL - SNAPE-FO

Les positions de FO :

Si la majeure partie des mesures du décret du 22 mai 2020 relatif aux agents techniques et aux techniciens de l'environnement a pris effet au 1er janvier 2020, Le transfert de nomination et de gestion des corps au directeur de l'OFB devait être effectif à compter du 1er janvier 2021. Ce transfert de gestion, que rien ne justifie ni n'oblige si ce n'est la volonté de traduire de manière caricaturale la mode de la déconcentration et de l'autonomisation des opérateurs, voire leur mise sous tutelle respective, a constitué un des motifs principaux à notre vote contre le projet de décret sus-cité. Et ce en dépit des avancées obtenues par ailleurs.

Voici aujourd'hui que l'administration revient auprès du CTM pour proposer de reporter d'un an cette prise en charge qui interviendrait donc au 1er janvier 2022, compte-tenu de la crise sanitaire.

Notons tout d'abord, tout peut arriver, que l'administration prend acte que la crise sanitaire peut avoir des effets sur les réformes engagées...une grande première dans le paysage actuel !

Peut être aussi que la crise sanitaire n'est qu'un prétexte et que l'établissement est bien loin de pouvoir assumer la charge de cette mission alors qu'il est encore dans ses balbutiements.

Imaginons que la raison reprenne progressivement le manche, et reposons donc les vraies questions au-delà d'une simple mesure de gestion calendaire de ce transfert de gestion. Changer d'autorité de gestion au milieu du plan de requalification est incompréhensible d'autant que le rattachement des parcs nationaux à l'OFB n'est encore qu'à l'état de projet : les fusions se succèdent et le climat n'est pas vraiment propice à un transfert de gestion pour des agents avant qu'ils ne fassent partie de l'établissement et pendant que les autres accusent encore le coup de la fusion.

FO propose en conséquence l'amendement suivant au projet de texte proposé :

Article 1er

Dans les articles 5 et 11 du décret du 22 mai 2020 susvisé, les mentions : « Les membres de ce corps sont recrutés, nommés et gérés par le directeur général de l'Office français de la biodiversité. » sont supprimées.

A retenir des débats et des votes :

L'administration refuse à ce stade de reconnaître que le principe même du transfert est à annuler pour différents motifs. Reste un an pour la convaincre !

Votes sur le projet décret modifiant le décret n°2020-620 du 22 mai 2020 relatif aux agents techniques et aux techniciens de l'environnement :

POUR : FSU

Abstention : FO - CFDT

CONTRE : CGT - UNSA